

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D10_2020

Séance du 27/02/2020 – Convocation du 17 février 2020

Compte rendu affiché le 6 mars 2020

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Guillemette DEBORDE par Hélène SORREL-DUNAND ; Laurent BUFFARD par Michel MATHEY, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	24
Exprimés	24

Objet : Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Neuville-sur-Saône et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuville-sur-Saône pour le marché d'acquisition et de maintenance de copieurs.

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Ville de Neuville-sur-Saône et le CCAS de Neuville-sur-Saône proposent la constitution d'un groupement de commandes pour le marché public d'acquisition et de maintenance de copieurs.

La Ville de Neuville-sur-Saône et le CCAS de Neuville-sur-Saône souhaitent constituer un groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention jointe. La convention est soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil d'Administration du CCAS de Neuville-sur-Saône.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer cette convention de groupement de commandes à conclure entre la Ville de Neuville-sur-Saône et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuville-sur-Saône.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les articles L2113-6 et L2113-7 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,
- VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

- VU le Budget Primitif 2020,
- **APPROUVE la création d'un groupement de commande entre la Ville de Neuville-sur-Saône et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuville-sur-Saône pour le marché d'acquisition et de maintenance de copieurs,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,**
- **ADOpte la convention portant constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Neuville-sur-Saône et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuville-sur-Saône pour le marché d'acquisition et de maintenance de copieurs,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 février 2020
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 3 mars 2020
- Publication ou affichage le 03/03/2020

Valérie GLATARD, Maire.

